

---

**Rapport de la commission des sports du 10 février 2021**

Rapporteur : Yves MAGNIN

**DA 069 – 21.02 CRÉDIT BRUT DE CHF 100'000.00 POUR LE CHANGEMENT DES BORNES DE PAIEMENT, DES TOURNIQUETS D'ENTRÉE DE LA PISCINE DU LIGNON ET DU LOGICIEL INFORMATIQUE DU SERVICE DES SPORTS**

Le Conseiller administratif souligne l'urgence de changer les tourniquets, qui fonctionnent mal et dont les pièces de rechange ne se trouvent plus, ainsi que les bornes avec le système de gestion dont le système informatique ne supporte plus les évolutions et qui présente des instabilités. Si les bornes ont été remplacées, les tourniquets ont déjà 20 ans. Pour être efficaces, ces deux actions doivent se cumuler.

Les services communaux exposent que le logiciel actuel permet depuis 9 ans la gestion comptable, les réservations et paiements du tennis/badminton/Padel, la vente des articles de la buvette du Tennis d'Aïre, le paiement des tickets et abonnements ainsi que l'accès à la piscine du Lignon et au minigolf. Sa mise à niveau n'est hélas pas probante.

Le changement de système d'entrée à la piscine faciliterait l'accès à la piscine intérieure pour les personnes à mobilité réduite et la comptabilisation des entrants/sortants, l'installation d'automates permettrait de distribuer des tickets et récupérer les articles réservés en ligne, pour des prestations supplémentaires à la population, alors qu'une multitude de données statistiques optimiseront l'organisation de la piscine. Les caisses avec du personnel seront toujours disponibles et présentes.

Un seul prestataire leur apparaît nécessaire pour assurer la compatibilité informatique et technique, mais la réunion des deux n'est pas aisée à trouver. Les réponses à l'appel d'offres seront examinées dans cette optique.

Le Service des bâtiments collaborera pour l'installation des tourniquets et des bornes, alors que le Service des technologies et de l'information aidera à mettre le logiciel en place. Le coût est estimé à CHF 100'000.00 TTC sur la base d'un devis de professionnels. La redevance annuelle s'élèvera à CHF 5'500.00, prise en charge par le Service des technologies et de l'information.

Un commissaire se demande si l'Université de Genève pourrait fournir un logiciel libre de droit et accessible à toutes les communes. Il pense que les pièces de rechange pourraient facilement être reconstituées grâce à des meules de métal 3D, ce qui éviterait la dépense de CHF 46'000.00 pour les quatre tourniquets.

S'il n'est pas certain que le recours à l'Université soit gratuit, et alors que la Commune ne dispose pas à l'interne des ressources nécessaires, les services communaux estiment qu'utiliser un logiciel libre risque de poser des problèmes de compatibilité avec le matériel. Ils lui confirment que la meilleure solution semble de travailler avec un prestataire dont les autres communes sont satisfaites.

Un autre commissaire estime nécessaire de travailler avec l'Association des communes genevoises pour avoir une carte et des installations qui soient compatibles avec toutes les piscines du Canton, pour un meilleur service à la population et moins onéreux, à l'instar de ce que certaines stations valaisannes ont fait pour le ski.

Le Conseiller administratif relève que les différences et particularité entre les communes genevoises (ACG) rendent peu imaginable un tel projet en l'état. L'exercice de l'été passé en a été la démonstration. La Ville de Genève a son propre système informatique, développé pour elle et n'est pas liée au SIACG, qui gère l'informatique de l'ACG. Un projet commun est en cours de développement pour la gestion des crèches, mais il a fallu de nombreuses années pour pouvoir le développer de manière coordonnée.

Un commissaire relève la nécessité du changement en raison des nombreux problèmes rencontrés.

Au vote, la DA 069 - 21.02, Crédit brut de CHF 100'000.00 pour le changement des bornes de paiement, des tourniquets d'entrée de la piscine du Lignon et du logiciel informatique du Service des sports, est acceptée par 9 OUI (3 SOC, 2 LES VERT.E.S, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR), 1 NON (1 UDC) et 1 Abst. (1 PDC-VERT'LIBÉRAUX).

---